

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 5 octobre 2020 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a été filmée et tenue sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. L'assemblée a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sophie Bélanger, directrice générale et greffière

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 8 SEPTEMBRE 2020, DU 21 SEPTEMBRE 2020 ET DU 30 SEPTEMBRE 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 5 OCTOBRE 2020**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Lettre du ministre Benoit Charrette du MELCC;
 - 6.2 Lettre d'aide financière du ministre Benoit Charrette du MELCC;
 - 6.3 Résolution CM 203-09-20 de la MRC – autorisation de travaux pour l'aménagement d'un cours d'eau;
 - 6.4 Résolution CM 207-09-20 de la MRC – harmonisation des processus de gestion des bacs roulants;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Embauche de monsieur Éric Vaillancourt dans un poste de journalier régulier à horaire flexible aux travaux publics;
 - 7.2 Embauche de monsieur Gabriel Téoli dans un poste de journalier temporaire à horaire flexible aux travaux publics;
 - 7.3 Autorisation de signature du contrat de travail de Madame Sylvie Dupuis;
 - 7.4 Autorisation de signature du contrat de travail de Madame Danielle Drapeau;
8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Dépôt du résultat du registre concernant le règlement 773 de la Ville de Prévost décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont;
9. **TRAVAUX PUBLICS**
 - Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;

10. **URBANISME**

10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 septembre 2020;

10.2 Approbation des noms de rues pour le projet Havre des Falaises;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

10.3 PIIA 2020-0063 – 755, rue Principale, (Zone R-5-214) rénovation extérieure – CPE de la Vallée;

10.4 PIIA 2020-0064 – 273 chemin des Bois-Blancs (Zone R-2-202) - nouvelle galerie et balcon – Résidence unifamiliale;

10.5 PIIA 2020-0065 – 210, chemin Terzi (Zone R-2-202) Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale;

10.6 PIIA 2020-0068 – 269, chemin Beaulne (Zone R-1-205) Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale;

10.7 PIIA 2020-0069 – Lot 5 097 167, chemin du Versant (Zone V-1-271) - nouvelle construction – Résidence unifamiliale;

10.8 PIIA 2020-0070 – Lot 3 940 777, chemin Alpin (Zone V-1-272) – nouvelle construction – Résidence unifamiliale;

Demandes de dérogations mineures

10.9 Dérogation mineure 2020-0071 – 315-315A, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) Empiètement de la galerie dans la marge avant – résidence bifamiliale;

10.10 Dérogation mineure 2020-0072 – Lot 5 097 167, chemin du Versant (Zone V-1-271) Garage attaché en cour avant – résidence unifamiliale;

Demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)

10.11 Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – PPCMOI - 670, boulevard des Laurentides;

10.12 Adoption du deuxième projet de résolution – PPCMOI – 670, boulevard des Laurentides, lot 2 312 543 (zone R-5-224);

10.13 Date pour le dépôt des demandes afin que le PPCMOI pour le 670, boulevard des Laurentides soit soumis au processus référendaire;

11. **ENVIRONNEMENT**

- Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12. **FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

12.1 Autoriser la directrice des finances à agir pour et au nom de la Municipalité de Piedmont auprès du ministère du Revenu du Québec;

12.2 Octroi du contrat pour le déchiquetage de branches 2021;

12.3 Octroi du contrat pour le déneigement du chemin Olympia;

12.4 Octroi d'un contrat pour l'installation de clôtures pour la patinoire;

- 12.5 Approbation du budget 2021 de la Régie intermunicipale Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2020

- 14.2 Approbation du budget 2021 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur;

15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. **INFORMATIONS DIVERSES**

17. **VARIA**

- 17.1 Octroi d'un contrat pour la location d'un conteneur maritime transformé en roulotte au parc Gilbert-Aubin;
- 17.2 Signature de l'entente promoteur Le Millésime – Phase 2;
- 17.3 Signature de l'entente promoteur Il Sole – Phase 3;
- 17.4 Autoriser la directrice des finances à payer la somme de 106 580.72\$ à Uniroc Construction Inc. pour les travaux de pavage été 2020
- 17.5 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
- 17.6 Mise hors service de deux émetteurs radio sur le territoire des Laurentides;

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13291-1020

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec le retrait des points suivants :

- 10.9 Dérogation mineure 2020-0071 – 315-315A, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) Empiètement de la galerie dans la marge avant – résidence bifamiliale;
- 10.10 Dérogation mineure 2020-0072 - Lot 5 097 167, chemin du Versant (Zone V-1-271) Garage attaché en cour avant – résidence unifamiliale

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée et apporte un éclaircissement sur le point 11.2 quant à la fourniture et l'installation d'un épandeur et d'une gratte à neige.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

Résolution – Acceptation des procès-verbaux du 8 septembre 2020, du 21 septembre 2020 et du 30 septembre 2020

13292-1020

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que les procès-verbaux des assemblées du 8 septembre 2020, du 21 septembre 2020 et du 30 septembre 2020 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13293-1020

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 5 octobre 2020

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 5 octobre 2020, au montant de 175 562,36\$ et les comptes payés au 5 octobre 2020, au montant de 27 442,44 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, trésorière

CORRESPONDANCE

Lettre du ministre Benoit Charette du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Lettre d'aide financière du ministre Benoit Charrette du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Résolution CM-203-0920 de la MRC des Pays-d'en-Haut autorisant des travaux pour l'aménagement d'un cours d'eau.

Résolution CM 207-0920 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'harmonisation des processus de gestion des bacs roulants.

ADMINISTRATION

13294-1020

Résolution – embauche de monsieur Éric Vaillancourt dans un poste de journalier régulier à horaire flexible aux travaux publics

ATTENDU les besoins du service des Travaux publics;

ATTENDU que monsieur Éric Vaillancourt a complété sa période de probation de six (6) mois;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Éric Vaillancourt à titre de salarié régulier à horaire flexible, à l'échelon 1, dans un poste de journalier au service des travaux publics et ce, selon les termes et conditions de la convention collective du Syndicat

des employés de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13295-1020

Résolution – embauche de monsieur Gabriel Téoli dans un poste de journalier temporaire à horaire flexible aux travaux publics

ATTENDU le besoin en personnel aux travaux publics;

ATTENDU QUE monsieur Gabriel Téoli a été embauché jusqu'au 18 décembre 2020 à titre de journalier temporaire;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de conserver monsieur Téoli à l'embauche de la municipalité pour une période additionnelle d'environ quatre (4) mois selon les besoins du service;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Gabriel Téoli à titre de journalier temporaire à horaire flexible aux travaux publics à raison de 40 heures/semaine à l'échelon 1, à compter du 18 décembre 2020 jusqu'au 16 avril 2021 aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13296-1020

Résolution – autorisation de signature du contrat de travail de madame Sylvie Dupuis

ATTENDU les ajustements nécessaires à apporter au contrat de travail de madame Sylvie Dupuis;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le nouveau contrat de travail de madame Sylvie Dupuis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13297-1020

Résolution – autorisation de signature du contrat de travail de madame Danielle Drapeau

ATTENDU les ajustements nécessaires à apporter au contrat de travail de madame Danielle Drapeau;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le nouveau contrat de travail de madame Danielle Drapeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

Dépôt du résultat du registre concernant le règlement 773 de la Ville de Prévost décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont

Madame Sophie Bélanger, directrice générale et greffière, informe les personnes présentes que suite à l'adoption du règlement #773 de la Ville de Prévost décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont, la municipalité a

placé un avis public invitant les personnes habiles à voter à signer le registre, s'il y a lieu, si lesdites personnes veulent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Deux (2) signatures étaient requises afin que ledit règlement soit soumis au processus de scrutin référendaire. Aucune personne n'a demandé que ledit règlement fasse l'objet de procédures référendaires, donc le règlement #773 de la Ville de Prévost est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable monsieur Claude Brunet

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

13298-1020

Résolution – Approbation des noms de rues pour le projet Havre des Falaises

ATTENDU que le conseil désire approuver les noms des rues pour le projet « Havre des Falaises »;

ATTENDU QUE les rues porteront les noms suivants :

Phase 1

- Chemin de l'Armoise;
- Chemin du Millepertuis;
- Croissant des Vignes;
- Chemin des Chardons;
- Croissant Valériane;
- Chemin du Massif;

Phase 2

- Chemin des Achillées;
- Croissant du Centorée;

Phase 3

- Chemin Gerbe-d'Or;
- Chemin des Vinaigriers;

Phase 4

- Chemin des Asters;
- Chemin des Marguerites;
- Chemin du Trèfle-Rouge;

Le chemin de la Rivière deviendra le chemin de la Rivière sud dans le secteur Havre des Falaises.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les noms des rues du projet « Havre des Falaises » proposés ci-haut seront ceux soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

13299-1020

Résolution - PIIA – 755 rue Principale (Zone R-5-214) – Rénovation extérieure – CPE de la Vallée

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les

travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'un nouveau porche en bois traité sera construit en cour avant;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieure au bâtiment situé au 755, rue Principale (CPE de la Vallée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13300-1020

Résolution - PIIA – 273, chemin des Bois-Blancs (Zone R-2-202) - Nouvelle galerie et balcon – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la galerie et le balcon, devenu dangereux, seront reconstruits selon les mêmes dimensions;

ATTENDU QUE l'escalier permettant d'accéder à la galerie sera déplacé en cour arrière;

ATTENDU QUE les nouveaux garde-corps de la galerie et du balcon seront en aluminium de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la construction d'une nouvelle galerie et d'un nouveau balcon au 273, chemin des Bois-Blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13301-1020

Résolution - PIIA – 210, chemin Terzi (Zone R-2-202) – Rénovation extérieure - résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieurs correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la toiture du bâtiment principal sera modifiée;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal sera remplacé par du Canexel de couleur blanche;

ATTENDU QUE des fenêtres de nouvelle dimension seront installées;

ATTENDU QUE les portes et fenêtres en façade principale du bâtiment seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture principale sera en bardeau d'asphalte de couleur noire et que celui des toitures secondaires sera en métal émaillé de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et

résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieure au bâtiment situé au 210, chemin Terzi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13302-1020

Résolution - PIIA – 269 chemin Beaulne (Zone R-1-205) – Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE du bardeau de cèdre de couleur « gingembre grillé » avec une moulure de couleur blanche sera installé sur la portion supérieure de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE les garde-corps de la galerie située en cour avant seront peints de couleur « gris brume »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieur pour le bâtiment situé au 269 chemin Beaulne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13303-1020

Résolution - PIIA – Lot 5 097 167, chemin du Versant (Zone V-1-271) - nouvelle construction – résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure 2020-0072, a été déposée pour la construction d'un garage attaché au bâtiment principal situé en cour avant;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement des murs extérieurs de la nouvelle construction seront du clin de bois de couleur « sandbanks » et de la pierre de couleur grise;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 097 167 situé sur le chemin du Versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13304-1020

Résolution – PIIA – 3 940 777, chemin Alpin (Zone V-1-272), nouvelle construction – résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs de la nouvelle construction sera en clin de bois de couleur « brun muskoka » et en métal émaillé de couleur « zinc quartz » et de couleur noire ;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 3 940 777 situé sur le chemin Alpin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Résolution - Dérogation mineure – 315-315A, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) Empiètement de la galerie dans la marge avant – résidence bifamiliale

SUJET REPORTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020

Résolution - Dérogation mineure – Lot 5 097 167, chemin du Versant (Zone V-1-271) – garage détaché en cour avant – résidence unifamiliale

SUJET REPORTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020

Demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique d'information et de consultation – PPCMOI – 670, boulevard des Laurentides

Madame Sophie Bélanger, directrice générale et greffière, dépose le compte-rendu de l'assemblée publique d'information et de consultation tenue le 29 septembre 2020 relativement au PPCMOI pour le 670, boulevard des Laurentides.

13305-1020

Deuxième projet de résolution – PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) – 670, boulevard Laurentides, lot 2 312 543 (Zone R-5-224)

ATTENDU QU'une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'opération d'un restaurant (C-3) à l'intérieur du bâtiment commercial;

ATTENDU QUE les restaurants qui intègrent le groupe d'usage C-3 ne font pas partie des usages présentement autorisés dans la zone R-5-224;

ATTENDU QUE les groupes d'usage R-1, R-2, R-5 et C-1 sont actuellement autorisés à l'intérieur de la zone R-5-224;

ATTENDU QUE le projet déposé souhaite implanter un usage de vente au détail dans le bâtiment principal (vente d'articles de sports, vêtements et, etc.) et de réparation de vélo à l'intérieur de la construction accessoire, qui sont autorisés dans cette zone R-5-224 et qui font partie du groupe d'usages C-1;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement existante sera agrandie et que celle-ci ne possède pas vingt et une (21) cases de stationnement conformes;

ATTENDU QUE l'enseigne sur poteaux projetée possédera une superficie de 3,34 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 1,5 mètre carré;

ATTENDU QUE le type d'usages demandé s'intégrera bien au secteur;

ATTENDU QUE deux (2) terrasses extérieures seront aménagées;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés selon les documents et plan faisant partie intégrante du projet;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser :

- L'usage C-3 de type « restaurant »;
- Une enseigne détachée d'une superficie de 3,34 m²;
- L'agrandissement d'une aire de stationnement existante et ainsi régulariser la conformité des espaces de stationnement déjà présent sur le terrain ainsi que celles projetées;

Pour l'immeuble situé au 670 boulevard Laurentides, sur le lot 2 312 543

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13306-1020

Résolution – date pour le dépôt des demandes afin que le PPCMOI pour le 670, boulevard des Laurentides soit soumis au processus référendaire

ATTENDU QUE l'assemblée publique d'information et de consultation pour le Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation a été tenue le 29 septembre 2020 à 19h00;

ATTENDU QUE trois personnes ont assisté à cette assemblée publique d'information et de consultation et qu'aucune modification du projet n'a été demandée;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les personnes intéressées par le PPCMOI pour le 670, boulevard des Laurentides (lot 2 312 543) auront jusqu'au 26 octobre 2020 pour déposer une demande afin que ledit PPCMOI fasse l'objet d'un processus référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

FINANCES

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13307-1020

Résolution – autoriser la directrice des finances à agir pour et au nom de la Municipalité de Piedmont auprès du ministère du Revenu du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un représentant pour agir en son nom auprès de Revenu Québec;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que Madame Sylvie Dupuis, directrice des finances et directrice

générale adjointe soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13308-1020

Résolution – octroi du contrat pour le déchetage de branches 2021

ATTENDU que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation no. 452-2020-01 pour le déchetage de branches pour les années 2020-2021-2022;

ATTENDU le bon travail effectué par la compagnie Coupes Forexpert inc.

ATTENDU la possibilité de renouvellement à un coût indexé de 2%;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**OCTROYER** le contrat pour le déchetage de branches pour l'année 2021 à la compagnie Coupes Forexpert inc. au coût de 34 680 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13309-1020

Résolution – octroi du contrat pour le déneigement du chemin Olympia

ATTENDU l'étroitesse du chemin Olympia et la difficulté d'y manœuvrer avec la machinerie de la municipalité;

ATTENDU la soumission reçue au montant de 1 437,18 \$, taxes incluses;

DONC, il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**OCTROYER** le contrat de déneigement et l'épandage sur une partie du chemin Olympia, soit entre le chemin Terzi et la limite sud du chemin Olympia, sur une longueur d'environ 110 mètres linéaires à Monsieur Sydney Kemp pour la somme de 1 437,18\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13310-1020

Résolution octroi d'un contrat pour l'installation de clôtures pour la patinoire

ATTENDU les recommandations de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

ATTENDU QU'IL est de bonne pratique et conseillé d'ajouter des clôtures de protection sur l'ensemble des bandes de la patinoire;

ATTENDU la soumission déposée par la compagnie « Omni-Tech SPORTS »

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**OCTROYER** le contrat pour remplacer les poteaux, l'ajout d'œilletons et de clôtures dans le but de sécuriser le pourtour de l'infrastructure patinoire pour un coût de 10 252.97\$, plus taxes, tel que plus amplement détaillé dans la soumission du 22 septembre 2020.

Cette somme sera payée à même le fonds de parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13311-1020

Résolution – approbation du budget 2021 de la Régie intermunicipale Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte

ATTENDU les prévisions budgétaires 2021 pour la Régie intermunicipale de Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte adoptée lors de leur assemblée tenue le 10 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**APPROUVER** le budget d'opération de la Régie Intermunicipale de Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte pour l'année 2021 au montant de 23 800\$;

Il est bien entendu que ledit budget n'aura aucun impact sur le budget de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois.

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

13312-1020

Résolution – Approbation du budget 2021 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

ATTENDU les prévisions budgétaires 2021 pour la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur adoptée lors de leur assemblée tenue le 28 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**APPROUVER** le budget d'opération de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur pour l'année 2021 au montant de 538 065.19\$.

L'impact sur le budget de la Municipalité de Piedmont est de 85 768.16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois.

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13313-1020

Résolution – Octroi d'un contrat pour la location d'un conteneur maritime transformé en roulotte au parc Gibert-Aubin

ATTENDU les besoins de la Municipalité d'offrir un endroit chauffé pour le confort des utilisateurs de la patinoire;

ATTENDU la soumission, au montant de 9 083,03\$ incluant les taxes, déposée par la compagnie « Darcom Innovations Inc. »;

DONC, il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat de location d'un conteneur maritime transformé (modèle 440, sans division de 40 pieds) de la compagnie Darcom Innovations inc. pour la somme de 1 350\$/ mois plus les frais de transport et de manutention se chiffrant à 1 150\$ plus taxes tel que détaillé dans la soumission du 2 octobre 2020.

La location devra minimalement être pour une durée de 3 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13314-1020

Résolution – signature de l'entente promoteur « Millésime – Phase 2 »

ATTENDU QUE les plans civils, déposés et réalisés par FNX Innov, signé et scellé par Éric Perreault, ingénieur en date du mois de février 2020, pour les travaux de phase 2 du projet «Millésime» sont conformes à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité doit désigné une firme d'ingénieur pour la surveillance des travaux de la phase 2 du projet «Millésime» et que ses frais seront acquittés par chèque par le requérant soit Le Millésime Inc.;

ATTENDU QUE la municipalité doit désigné une firme pour l'analyse de laboratoire pour les travaux de la phase 2 du projet «Millésime» et que ses frais seront acquittés par chèque par le requérant soit Le Millésime Inc.;

DONC il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** la signature par la mairesse et la directrice générale/greffière du protocole d'entente pour le projet «Millésime», phase 2 entre les parties, conformément au règlement #646-03 et ses amendements ce aux conditions suivantes :

1. Que la municipalité mandate FNX Innov, services d'ingénierie à la surveillance des travaux de phase 2 et ce aux frais du requérant;
2. Que la municipalité mandate Dec Enviro, services d'analyse de laboratoire pour les travaux de la phase 2 et ce aux frais du requérant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13315-1020

Résolution – signature de l'entente promoteur « Il Sole – Phase 3 »

ATTENDU QUE les plans civils, déposés et réalisés par Groupe Laurence, signé et scellé par Alexandre Latour, ingénieur en date du mois de juin 2019, pour les travaux

de phase 3 du projet «IL SOLE» sont conformes à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité doit désigné une firme d'ingénieur pour la surveillance des travaux de la phase 3 du projet «IL SOLE» et que ses frais seront acquittés par chèque par le requérant soit INVESCO Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité doit désigné une firme pour l'analyse de laboratoire pour les travaux de la phase 3 du projet «IL SOLE» et que ses frais seront acquittés par chèque par le requérant soit INVESCO Habitation;

DONC il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la signature par la mairesse et la directrice générale/greffière du protocole d'entente pour le projet «IL SOLE», phase 3 entre les parties, conformément au règlement #646-03 et ses amendements ce aux conditions suivantes :

1. Que la municipalité mandate Groupe Laurence, services d'ingénierie à la surveillance des travaux de phase 3 et ce, aux frais du requérant;
2. Que la municipalité mandate Dec Enviro, services d'analyse de laboratoire pour les travaux de la phase 3 et ce, aux frais du requérant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13316-1020

Résolution – Autoriser la directrice des finances à payer la somme de 106 580.72 \$ à Uniroc Construction Inc. pour les travaux de pavage été 2020

ATTENDU les travaux de pavage réalisés par Uniroc dans le cadre de l'appel d'offres 320-2020-01 ;

ATTENDU que le contrat prévoit une retenue de 5% ;

ATTENDU les recommandations de M. Benoit Mongeau, directeur des travaux publics ;

DONC, il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement d'autoriser la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 106 580.72 \$ (taxes incluses) à la compagnie Uniroc Construction Inc et payé au surplus libre conformément à la résolution 13176-0620.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13317-1020

Résolution – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13318-1020

Résolution – Mise hors service de plusieurs émetteurs radio sur le territoire des Laurentides

ATTENDU QU'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sollicite actuellement des commentaires au sujet de l'éventuelle mise hors service de 48 des 230 émetteurs de son réseau national, afin de mieux comprendre la valeur du service de diffusion VHF Radio-Météo Canada pour les Canadiens;

ATTENDU QUE les émetteurs visés par une éventuelle mise hors service sont principalement situés dans des zones où il existe un chevauchement entre des services et où des services alternatifs tels qu'un service de téléphonie cellulaire, la radio maritime VHF de la Garde côtière canadienne et l'accès à Internet sont facilement disponibles comme sources de renseignements et d'alertes météorologiques provenant d'ECCC;

ATTENDU QUE deux (2) des cinq (5) émetteurs visés au Québec par la fermeture sont situés sur le territoire de la circonscription de Laurentides-Labelle, soit à Mont-Laurier et à Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE l'émetteur de Mont-Laurier dessert 14 localités et que l'émetteur de Mont-Tremblant dessert 14 localités, dont les trois (3) suivantes : Morin-Heights, Saint-Adèle et Saint-Adolphe d'Howard, lesquelles font parties du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE plusieurs secteurs de notre territoire n'ont ni Internet ni réseau cellulaire. Considérant la topographie de celui-ci, son étendue, ses forêts vastes et ses nombreux lacs, ce service demeure la seule option pour certains citoyens et villégiateurs.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que le conseil municipal indique à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) son opposition à la mise hors service des émetteurs radio de Mont-Tremblant et Mont-Laurier;

Que le conseil municipal transmette copies de la présente résolution à Environnement Canada ainsi qu'au bureau de Madame Marie-Hélène Gaudreau, députée des Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13319-1020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 57 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

SOPHIE BÉLANGER
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse